
 Manuela GOUET
(dgs@bonnetable.fr)

 16 février 2024

 9 documents

REVUE DE PRESSE DU 10 AU 16 FÉVRIER 2024

1



Sarthe - Fermetures de classe : elles passent de 50 à 40

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, vendredi 16 février 2024

2



Bonnétable - Pêche : un engouement croissant pour les ateliers

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, vendredi 16 février 2024

3



Le Mans - Éducation. 50 classes fermées à la rentrée 2024 en Sarthe : quelles communes concernées ?

Les Nouvelles de Sablé - L'Écho Fléchois, jeudi 15 février 2024

4



Bonnétable - Concessions funéraires abandonnées : la mairie lance un appel aux familles

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, mercredi 14 février 2024

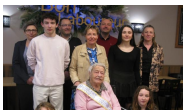
5



Bonnétable - Des activités pour tous chez Générations mouvement

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, mercredi 14 février 2024

6



Bonnétable - Entourée de sa famille, Germaine a fêté ses cent ans

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, mercredi 14 février 2024

7



Mamers - Petites villes de demain : renfort des liens avec la gendarmerie

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, mardi 13 février 2024

8



Bonnétable - Le yoga, une discipline accessible pour tous

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, lundi 12 février 2024

9



Mamers - Une convention sur la sécurité des communes

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, samedi 10 février 2024

Sarthe - Fermetures de classe : elles passent de 50 à 40

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, vendredi 16 février 2024, 481 mots

Boycottée la semaine dernière par les syndicats, la réunion de préparation de carte scolaire dans les écoles publiques à la rentrée s'est tenue hier. Dix fermetures ont été annulées.

Selon les prévisions de l'inspection académique, les écoles publiques sarthoises vont perdre 714 élèves à la rentrée de septembre. En conséquence, le département va devoir rendre dix postes d'enseignants. Et dans cette logique, fermer des classes.

Dans sa première mouture de préparation de la carte scolaire, la directrice des services de l'Éducation nationale (Dasen) envisageait 50 fermetures. « **Du jamais vu !** » pour l'intersyndicale qui, en découvrant le projet qui affectait 38 écoles en milieu rural, dont six RPI (Regroupements pédagogiques intercommunaux), a décidé de boycotter l'instance technique du 8 février. Selon elle, « **la baisse démographique devrait urgemment servir à améliorer les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels** ».

Cinq écoles rurales « sauvées »

La séance technique a été reportée à hier. À l'issue de la réunion, dix écoles ont été « sauvées ». Cinq en milieu rural : Jean-Marie Lechat à Conflans-sur-Anille ; école du Coteau à Mareil-sur-Loir ; Saint-Jean-de-la-Motte, Saint-Paterne-le-Chevain, et le RPI Maresché/Saint-Marceau.

Les cinq autres sont : Camille-Claudé au Mans ; Georges-Brassens au Lude ; Louis-Pasteur et Paul-Fort à Mamers et Sonia-Delaunay à La Milesse.

Malgré ces dix annulations de fermetures, l'intersyndicale a « **voté unanimement** » contre le projet de la Dasen. « **Pourquoi avoir inquiété autant d'écoles, c'est destructeur !** » estime Eric Demougin, patron de la FSU. Ces dix classes sauvées le sont au détriment du nombre de postes d'enseignants qui devaient être affectés dans la brigade de remplacement. Des 26 envisagés, on passerait à 16 à la rentrée. Ce que déplore Eric Demougin : « **Il nous faut des enseignants dans les classes mais aussi des remplaçants. En Sarthe, nous sommes en dessous de la moyenne régionale.** » Le syndicaliste regrette enfin qu'« **un seul des RPI ait été rayé de la liste des fermetures** ». Le nombre des ouvertures envisagé est inchangé : sept classes seraient concernées. Enfin, cinq postes de conseillers pédagogiques et deux de « référents » seront créés.

Ce projet sera soumis au conseil départemental de l'Éducation nationale lundi. Un appel à manifestation est d'ores et déjà prévu.

Les 40 fermetures

Six classes au Mans : Haureau, Pierre-Philippeaux, Clairefontaine, Marceau, Maryse Bastié (Rep +), Michel-Ange (Rep +).

Et à Allonnes (Jules-Ferry, élémentaire et Lyautey) ; Ancinnes, Arçonnay, Arnage (Gérard-Phillipe), Beaumont-Pied-de-Bœuf/Jupilles (RPI), Bonnétable (Catherine Paysan), Bouloire (René-Cassin), Cérans-Fouilletourte (Camille-Souchu), Chemiré-le-Gaudin (Les P'tits Gaudinois), Cherre-Au, Coulans-sur-Gée / Brains-sur-Gée (RPI), Courtiliers (Marcel-Pagnol), Écommoy (Raymond-Dronne), Fay, Fresnay-sur-Sarthe (Georges-Durand), La Ferté-Bernard (Paul-Klee), La Suze-sur-Sarthe (Les Chataigniers), Le Breil-sur-Merize (la Mérisse), Le Lude (les Louperviers) ; Loué ; Mamers (?Victor-Hugo) ; Mezières/Courcemont (RPI) ; Moncé-en-Belin, Montval-sur-Loir (Beauregard), Souigné-sous-Ballon, Saint-Gervais-en-Belin (Roland-Deret), Saint-Jean-d'Assé (Pierre-Ganeau), Saint-Paterne Le Chevain ; Saint-Rémy-des-Monts/Saint-Vincent-des-Prés (RPI), Thorée-les-Pins (RPI), Thorigné-sur-Dué, Vibraye (Catherine-Paysan), Vivoin.

Les sept ouvertures

Deux classes au Mans : les maternelles Adrienne-Bolland et Pauline Kergomard.

Et à Changé, Fillé-sur-Sarthe ; Marigné-Laillé (Félix-Lemaire) ; Parigné-l'Évêque (Jean-de-la-Fontaine) et Sablé-sur-Sarthe (Gai Levant).

Laurence PICOLO.



Le nombre de fermetures de classe envisagé s'élève à 40 à la rentrée. © Archives Ouest-France

Bonnétable - Pêche : un engouement croissant pour les ateliers

Quotidien Le Maine Libre, www.lomainelibre.fr, vendredi 16 février 2024, 397 mots

L'assemblée générale de l'association de pêche AAPPMA Gardons et Truites du Saosnois, présidé par Alain Blot, a rassemblé une quarantaine de personnes.

L'association a lâché 300 kg de truites arc-en-ciel lors de deux événements payants au plan d'eau du Vivier, ainsi que 560 kg de truites lors de deux événements gratuits.

« Les ateliers pêche ont rencontré un franc succès, avec douze séances sur le terrain et deux en salle. »

Empoisonnement
Conformément au Schéma départemental de développement du loisir pêche, une commande de gardons, black-bass et brochets a été passée à la pisciculture Alexis Boëly de Mézières-en-Brenne.

Record des ventes de cartes de pêche
628 cartes ont été vendues à des pêcheurs de 127 communes différentes en 2023, avec un record de 519 cartes de pêche pour les membres actifs.

Entretien des cours d'eau
Comme chaque année, l'association a entretenu les rives et plans d'eau.

La fédération et l'AAPPMA ont également signé une convention de gestion des plans d'eau de Bonnétable, avec la municipalité pour une durée de treize ans.

Évolution de la réglementation
Dates d'ouverture pour le brochet le dernier samedi d'avril, pour le sandre le dernier samedi de mai et le black-bass le 15 juin.

Instauration de « fenêtres de capture » : brochet, prélèvement possible de 60 à 80 cm, le sandre de 50 à 70 cm.

Calendrier 2024
« Sont prévus deux lâchers payants, de 150 kg chacun au plan d'eau du Vivier » (le week-end dernier et le 5 et 6 octobre prochain), « ainsi que trois lâchers gratuits de 200 kg chacun, répartis sur plusieurs sites. Il y aura un atelier de pêche, initiation et perfectionnement à diverses techniques de la pêche de loisirs pour les jeunes à partir de 12 ans et pour les adultes. Dix-huit séances, neuf samedis entre le 30 mars et le 9 novembre, un stage de quatre jours aux vacances de printemps puis un stage de cinq jours aux vacances d'été sont également programmés. »

Un arrêté pour interdire la baignade des chiens
L'AAPPMA et la municipalité ont réactivé le Groupement de défense contre les organismes nuisibles de Bonnétable afin de contrôler la prolifération des ragondins. « La leptospirose, transmise par les ragondins, constitue un risque sérieux pour la santé humaine, y compris par l'intermédiaire des chiens. Nous demandons un arrêté municipal interdisant la baignade des chiens et une sensibilisation sur ces risques. »



De nombreuses personnes étaient présentes dont, Jean-Paul Lelong, trésorier de la fédération départementale, ainsi que des représentants des communes environnantes. © Le Maine Libre

Le Mans - Éducation. 50 classes fermées à la rentrée 2024 en Sarthe : quelles communes concernées ?

Les Nouvelles de Sablé - L'Écho Fléchois, jeudi 15 février 2024, 363 mots

La carte scolaire prévoit la fermeture de 50 classes à la rentrée 2024, pour seulement 7 ouvertures. Les syndicats, opposés à ce projet, se sont rassemblés jeudi 8 février.

À la rentrée 2024, ce sont 50 classes qui pourraient fermer dans les écoles, en Sarthe.

Le Mans, Allonnes, Mamers, des RPI... Les villes tout comme les zones rurales sont concernées (voir carte ci-dessous).

Un projet dénoncé par les syndicats

« **Du jamais vu** », selon les organisations syndicales (FSU, SE UNSA, FNEC FP FO, SGEN CFDT). Dans un communiqué, elles indiquent avoir voté, à l'unanimité, contre cette carte scolaire, présentée le 30 janvier.

« Cela est venu confirmer un point de bascule d'une école publique qui abandonnerait, si ces 50 classes étaient fermées, le maillage territorial qu'elle a su protéger (38 fermetures dans le rural) et qui touche aussi durement les quartiers populaires. »

Rien qu'au Mans, sept classes pourraient disparaître. Sur le département, seules 7 ouvertures de classes sont envisagées.

La baisse de la démographie en cause

Ces fermetures se justifient par la diminution des effectifs dans les écoles.

Cependant, d'après les syndicats, « **la baisse démographique devrait urgemment servir à améliorer les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.** »

Le jeudi 8 février, le Conseil Social Administratif s'est réuni : les syndicats ont boycotté cette réunion, avant de se rassembler devant la préfecture.

Les communes concernées

Au total, 50 classes sont sous la menace d'une fermeture. Si certaines communes pourraient voir une seule de leurs classes fermer (Arçonnay, Saint-Paterne-Le Chevain, Ancinnes, Fresnay-sur-Sarthe, Vivoin, Saint-Jean-d'Assé, Souigné-sous-Ballon, Bonnétable, La Ferté-Bernard, Cherré-Au, Loué, La Milesse, Fay, Thorigné-sur-Dué, Bouloire, Le Breil-sur-Mérize, Vibraye, Conflans-sur-Anille, La Suze, Chemiré-le-Gaudin, Cérans-Foulletourte, Arnage, Moncé-en-Belin, Saint-Gervais-en-Belin, Écommoy, Courtiliers, Mareil-sur-Loir, Saint-Jean-de-la-Motte, Mansigné et Montval-sur-Loir), d'autres vont peut-être devoir dire adieu à plusieurs classes (Le Mans, Allonnes, Mamers et Le Lude).

Pas épargnés non plus, des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ont des classes menacées : Saint-Rémy-des-Monts / Saint-Vincent-des-Prés, Mézières-sur-Ponthouin / Courcemont, Maresché / Saint-Marceau, Coulans-sur-Gée / Brains-sur-Gée, Beaumont-Pied-de-Bœuf / Jupilles, Thorée-les-Pins.

M. D.



La carte scolaire prévoit la fermeture de 50 classes en Sarthe, à la rentrée 2024.
Photo d'archives © Maxime DAVOUST/Actu Le Mans

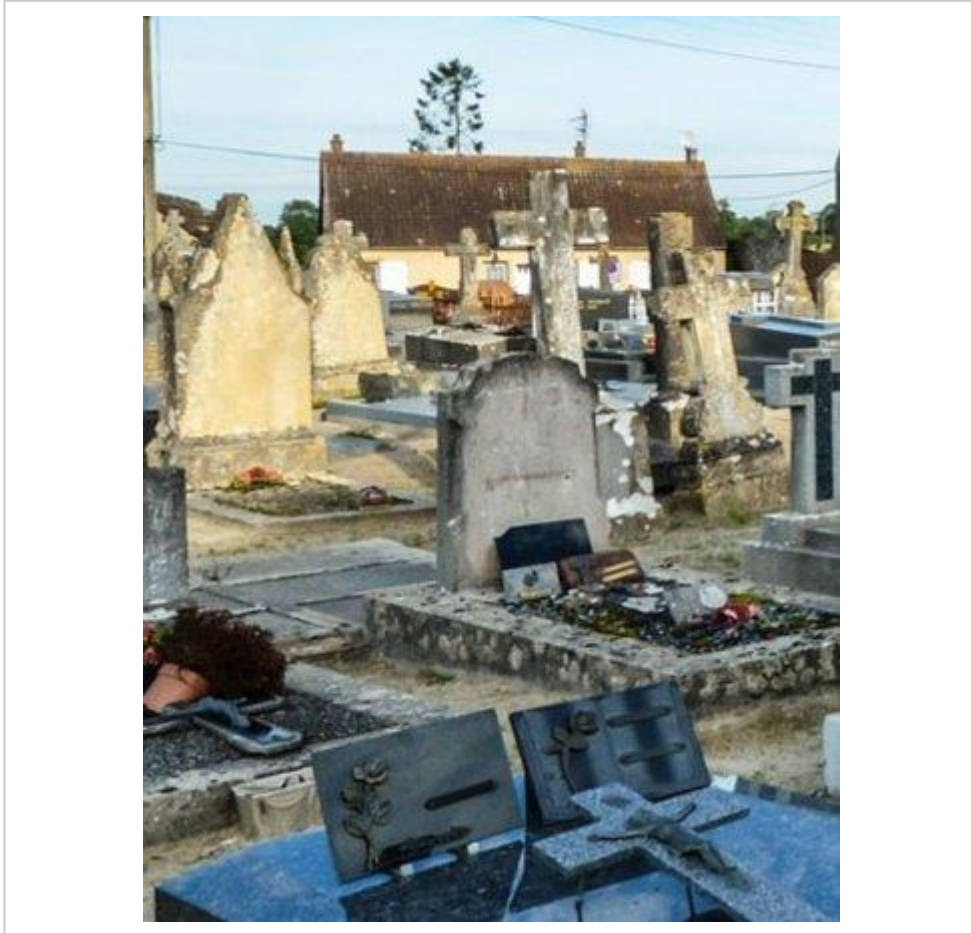
Bonnétable - Concessions funéraires abandonnées : la mairie lance un appel aux familles

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, mercredi 14 février 2024, 98 mots

La municipalité de Bonnétable a lancé le 19 janvier dernier une procédure de récupération des concessions funéraires perpétuelles en état d'abandon situées dans les allées Pommier et Érable du cimetière de Bonnétable.

Afin de mener à bien les constatations d'abandon de ces concessions de manière contradictoire, les familles concernées ainsi que les successeurs testamentaires sont invités à se présenter le lundi 26 février à 10 h 30 au cimetière de Bonnétable.

Pour de plus amples informations, contacter le 02 43 29 30 20 ou par courriel à urbanisme@bonnetable.fr.



La municipalité appelle les familles à se manifester. © Le Maine Libre

Bonnétale - Des activités pour tous chez Générations mouvement

Quotidien Ouest-France, [ouest-france.fr](https://www.ouest-france.fr), mercredi 14 février 2024, 186 mots

Les membres du club local Générations mouvement que préside Annick Renvoisé se sont récemment retrouvés à la salle Mélusine afin de faire leur assemblée annuelle avec les différents bilans. Il se compose de 224 adhérents.

De nombreuses activités sont proposées. Tous les jeudis à partir de 14 h (salle Saint-Sulpice), ce sont les jeux de cartes et de société qui agrémentent l'après-midi, Tarot, belote et Scrabble®.

Un atelier fils, tricot, broderie ou crochet se déroule le premier et troisième lundi du mois, dans la même salle. Chacune des adhérentes confectionne diverses dentelles ou autres chandails de leurs imaginations.

Pour les randonneurs du club, ce sont des sorties pédestres qui sont proposées le 1^{er} vendredi du mois dans les localités du canton.

Des bals avec des orchestres sont proposés en alternance avec le club cantonal.

L'année dernière, ce sont, au total, 1 524 danseurs qui ont foulé à leur guise la salle Mélusine. Le repas dansant de fin d'année a réuni 136 personnes.

Le bilan financier du club est équilibré. Le bureau est reconduit dans son intégralité.



Les adhérents se retrouvent régulièrement pour des événements. © Ouest-France

Bonnétable - Entourée de sa famille, Germaine a fêté ses cent ans

Quotidien Ouest-France, [ouest-france.fr](https://www.ouest-france.fr), mercredi 14 février 2024, 175 mots

C'est un événement exceptionnel qui a eu lieu dans la petite localité de Briosnes-les-Sables à l'Auberge du bon Laboureur. Et pour cause, Germaine Yvon, fêtait ses 100 ans.

C'est le 11 février 1924 qu'est née Germaine Morin à Torcé-en-Vallée. Elle s'est mariée avec Eugène Yvon en 1950. Leur carrière professionnelle s'est effectuée à la ferme des Perrières à Aulaines qu'ils ont quitté pour faire valoir leurs droits à la retraite et se retrouver dans leur pavillon du Gué d'Aulaines. De leur union sont nés Annick et Bernard qui leur ont donné de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Eugène est décédé en 2020 tandis que Germaine a été admise à l'Ehpad de Bonnétable où elle réside depuis.

Animation et parties de cartes sont ses loisirs, qu'elle effectue entourée de ses amis de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Dimanche, enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que des amis se sont donc retrouvés pour honorer Germaine, toujours fraîche et alerte, en lui décernant le titre de « Miss cent ans ».



Germaine entourée de sa fille, enfants et petits-enfants. © Ouest-France

Mamers - Petites villes de demain : renfort des liens avec la gendarmerie

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, mardi 13 février 2024, 330 mots

La convention Petites villes de demain a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants dans tous les domaines, la sécurité en fait partie.

Jeudi après-midi, Olivier Compain, sous-préfet de Mamers, a procédé à la signature d'un avenant sécurité à la convention Petites villes de demain pour quatre communes du Maine Saosnois : Mamers, Saint-Cosme-en-Vairais, Marolles-les-Braults et Bonnétable.

Éviter le départ des habitants du monde rural »

Olivier Compain

Sous-préfet de Mamers

« Dans le cadre des conventions Petites villes de demain, l'État apporte une aide active à la redynamisation en matière de mobilité, habitat, commerces pour reconquérir la qualité de vie et éviter le départ des habitants du monde rural » explique Olivier Compain. « Avec cet avenant sur le volet sécurité publique qui élargit cette palette, nous inscrivons officiellement la coopération indispensable entre la gendarmerie nationale et les communes pour apporter aux citoyens un regain de sécurité ».

Renfort de moyens techniques

Thomas Herviou commandant de la compagnie de gendarmerie détaille : « Nous allons apporter le renfort de nos moyens techniques, comme la prise de plaintes en mobilité, le conseil en matière de vidéo surveillance, les dispositifs de gestion des événements ou l'opération tranquillité vacances. Nous adopterons une démarche sur mesure en fonction des besoins de chaque commune en renforçant les liens déjà existants avec les élus. Nous accompagnons les communes qui souhaitent mettre en place le dispositif de participation citoyenne. De plus grâce à l'application « Gend'Elus » qui permet aux élus d'avoir accès 24 heures sur 24 à un référent en cas de problème grave outre les nombreuses fiches guide pour faire face à diverses situations dans l'exercice de leurs fonctions ». Les élus de Bonnétable et Mamers ont annoncé que leur commune envisageait de mettre en place le dispositif de participation citoyenne rejoignant ainsi la commune de Saint-Cosme-en-Vairais qui l'a déjà adoptée.



Les élus, le sous-préfet et le commandant de la compagnie de gendarmerie de Mamers ont signé conjointement l'avenant Jean-Pierre-Chauveau. © Le Maine Libre

Bonnétable - Le yoga, une discipline accessible pour tous

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, lundi 12 février 2024, 276 mots

Les membres du club « Le Lotus de Bonnétable » ont répondu à l'appel de leur présidente, Catherine Dubois, pour leur assemblée générale annuelle. Réunis dans un esprit de convivialité, ils ont fait le point sur les activités du club.

L'assemblée a débuté sur une note positive : « Les finances du club sont stables et le nombre d'adhérents reste à 36. »

Une cotisation annuelle de 120 €

Au cours de la réunion, la présidente a présenté le nouveau règlement intérieur du club, mettant en avant l'importance de l'engagement mutuel des membres envers le paiement de la cotisation annuelle et les modalités de remboursement des séances.

La cotisation annuelle, fixée à 120 €, a été soulignée comme étant particulièrement avantageuse par la trésorière, Géraldine Feaux. « Un tarif imbattable », selon ses mots, surtout si l'on considère le nombre de 36, cours dispensés tout au long de l'année.

Des cours chaque mercredi

Le succès du Lotus de Bonnétable repose également sur la contribution généreuse de son intervenante, à l'image de Line Bouchy, professeure de yoga agréée qui a choisi de maintenir ses tarifs inchangés, déclarant humblement : « Ma motivation n'est pas l'argent mais l'amour de mon métier. »

Les cours de yoga, dispensés par Line Bouchy, ont lieu chaque mercredi à la salle Mélusine (salle de cinéma). Deux créneaux horaires sont proposés pour convenir à tous : de 16 h 15 à 17 h 30 ou de 17 h 45 à 19 heures.

Le club offre la possibilité à ceux qui le souhaitent d'essayer deux cours gratuitement avant de s'engager.

Pour toute information complémentaire, contacter le 06 71 20 22 51.



C'est en présence de l'adjointe aux associations, Nathalie Courtant, que les membres du bureau ont tenu l'assemblée générale. © Le Maine Libre

Mamers - Une convention sur la sécurité des communes

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, samedi 10 février 2024, 530 mots

Le sous-préfet a convié les maires du territoire ou leurs représentants pour signer une convention qui vise à « accompagner les élus des communes de la ruralité » sur la sécurité.

Dans le cadre de la mise en place du label Petites villes de demain, dans le territoire de la communauté de communes Maine Saosnois, Olivier Compain, sous-préfet, a convié les maires ou leurs représentants, des plus grosses agglomérations communautaires. Porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la signature d'une convention sur un avenant sécurité Petite villes de demain est destinée aux communes de moins de 20 000 habitants. Cette signature se déroulait à l'espace polyvalent Jean-Pierre-Chauveau.

Ce label, « un complément du volet sécurité »

« En signant cette convention, l'État propose d'accompagner les élus des communes de la ruralité dans un programme de dynamisation en matière de sécurité, améliorer les conditions de vie des citoyens, commerces, habitats... », explique Olivier Compain, sous-préfet. « En apportant un soutien au label Petites villes de demain, c'est un complément du volet sécurité avec le concours de la gendarmerie nationale qui accompagnera ce label en matière de sécurité des espaces publics. Il est important que cette coopération fonctionne au mieux. Nous nous rencontrerons régulièrement pour apporter notre soutien », promet le représentant de l'État.

La parole a été donnée aux élus pour qu'ils expriment leurs attentes. « Dans ma commune, le dispositif Participation citoyenne est en place depuis 2023. Dix-huit habitants y participent et c'est très encadré », explique Philippe Richard, maire de Saint-Cosme-en-Vairais. « Il a permis de faire avancer certains dossiers et nous allons développer la mise en place de la vidéo surveillance. »

Les autres élus sont unanimes sur l'avenant sécurité. « Pour Bonnétable, la sécurité est une priorité. Nous allons développer la vidéo surveillance. Et sur ce premier semestre, nous allons nous engager dans la Participation citoyenne », explique Marie-Laure Plever, édile de la commune. Anne-Marie Garnier, première adjointe de Marolles-les-Braults, espère mettre un terme aux actes d'incivilités. « Nous n'avons pas une grosse délinquance mais des petits actes d'incivilités qui polluent la vie des habitants, deux-roues bruyants, dégradations du mobilier urbain... »

Ce constat est partagé par Virginie Andry, troisième adjointe au maire de Mamers, qui complète : « **Nous allons poursuivre la mise en place de la vidéo surveillance et nous inscrire au dispositif Participation citoyenne.** »

Pour Thomas Herviou, commandant de la compagnie de gendarmerie, l'objectif de ce label est « **de contractualiser à l'échelon des communes, et aller au-devant de la population pour la prise de plaintes avec un travail de concertation pour la pose de caméras, avec un dispositif de gestion des événements avec une offre de qualité. C'est tout un panel avec la Participation citoyenne qui se développe dans les petites communes, avec des applications smartphones comme Gend'elus, pour accompagner les élus afin d'accroître leur sécurité ou masecurite.interieur.gouv.fr à la sécurité des citoyens pour un accompagnement dans les démarches.** »



De gauche à droite : Emmanuel Coudreuse (policier municipal de la communauté de communes Maine 301), Marie-Laure Plevert (maire de Bonnétable), Virginie Andry (troisième adjointe de Mamers), Thomas Herviou (commandant de la compagnie départementale de gendarmerie de Mamers), Olivier Compain (sous-préfet), Anne-Marie Garnier (première adjointe de Marolles-les-Braults) et de Philippe Richard (maire de Saint-Cosme-en-Vairais). © Ouest-France